

Concerne : UNESCO, séance du 14 avril, réponse de Laurent Kurth

La désignation par le Conseil fédéral du site de La Chaux-de-Fonds / Le Locle comme pouvant potentiellement être candidat à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial est une décision importante et significative. En effet la Confédération a retenu cinq dossiers comme étant suffisamment pertinents pour être susceptibles d'être soumis dans les 20 ans prochains au Comité du patrimoine mondial. Il s'agit

- des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle,
- des œuvres de Le Corbusier portées sur une liste internationale soutenue par la France (Villa Jeanneret / Maison Blanche, Villa Schwob / Villa Turque; Immeuble Clarté, maison de Corseaux),
- le vignoble du Lavaux,
- certains tronçons des chemins de fer rhétiques (Albula-Bernina), et
- les sites archéologiques lacustres.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est cependant pas *de facto* acquise ; il s'agit de saisir cette chance exceptionnelle qui s'offre à notre région en terme, notamment, d'image.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent deux initiatives prises dans le cadre de la mise en valeur de notre patrimoine horloger : d'une part le rapprochement et l'étude des synergies possibles entre le Musée international d'horlogerie et le Musée du Château des Monts que les conservateurs et les commissions respectives doivent mettre rapidement en œuvre et, d'autre part, l'étude de la liaison, à la fois physique et thématique, entre le MIH et le Musée d'histoire qui doivent faire coïncider la description du produit et l'histoire du travail des hommes qui ont fait la spécificité et l'unicité de notre région.

La gestion d'un dossier aussi important et particulier que celui de l'inscription au patrimoine mondial requiert un travail significatif à des niveaux très divers. En effet, il s'agit d'une part de favoriser l'émergence ou la consolidation de conditions locales favorables (engagements politiques, intérêt de la population, mesures juridiques et administratives, etc...), d'autre part d'établir une documentation scientifique solide démontrant le caractère exceptionnel du bien ainsi que l'efficacité des mesures mises en place pour assurer sa conservation et sa mise en valeur. De plus, la proposition d'inscription d'un bien relève d'intérêts stratégiques nationaux et internationaux qui ne peuvent être négligés.

Afin de gérer au mieux la complexité de ce dossier, un groupe de travail a été constitué de représentants des autorités des deux villes et de spécialistes des administrations communales, cantonales et fédérales.

Actuellement, le groupe travaille à sa propre information sur les éléments significatifs du site retenu, élabore un calendrier de l'avancement du dossier et cherche à évaluer les implications administratives et financières d'une éventuelle inscription. Un premier rapport pourrait être présenté aux Conseillers généraux des deux villes dans le courant de l'automne prochain.

D'autre part, le groupe de travail souhaite dès à présent intégrer dans l'élaboration de ce dossier la population et les milieux économiques ainsi qu'immobiliers. Des visites permettant de découvrir le patrimoine des deux villes ainsi que des conférences ciblées ont déjà eu lieu ou sont prévues.

Il est essentiel qu'une candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de nos deux villes puisse compter sur un soutien unanime et enthousiaste des autorités politiques et de la population. Il s'agit notamment de se montrer unis et déterminés face à une concurrence internationale féroce.

L'enjeu pour le rayonnement de nos deux villes et la mise en valeur de leur savoir-faire et de leur tradition industrielle est capital et ne saurait souffrir ni d'amateurisme, ni de précipitation ; d'où la nécessité pour le groupe de travail de disposer d'un peu de temps avant que de pouvoir vous soumettre une proposition de stratégie d'action raisonnée.